



Pension alimentaire et changement de nom

Par Alex41500

Bonjour,

Ma fille est majeure depuis septembre.

Elle a fait récemment la demande de changement de nom suite à la loi du 2 mars 2022.

Elle a reçu son nouveau acte de naissance modifié et sa nouvelle carte d'identité.

Son père me verse toujours une pension alimentaire vu qu'elle est toujours étudiante.

Cette pension alimentaire peut-elle être suspendue suite au changement de nom de ma fille (il n'est pas encore au courant)?

Cordialement
Alexandra

Par Isadore

Bonjour,

C'est la filiation qui crée l'obligation alimentaire, pas le nom. Quand les enfants portent le nom d'un seul de leur parent, l'autre n'est pas dispensé de subvenir à ses besoins.

Le seul cas où ce changement de nom pourrait avoir une incidence, c'est si le père verse cette pension de son propre chef, sans jugement ni convention. Il pourrait se vexer et la suspendre.